

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/851 :**

Ligne Paradis - acquisition du bien cadastré section EH n°721 avec Mme VINKETASSALA Marie Eugénie

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°19/851 : Ligne Paradis - acquisition du bien cadastré section EH n°721 avec Mme VINKETASSALA Marie Eugénie.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Vu la convention cadre définissant les modalités de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs au service public de gestion des eaux pluviales urbaines passée entre la CIVIS et la Commune de Saint-Pierre en date du 15/01/2021, réceptionnée en Préfecture le 18/01/2021

Le Maire informe l'Assemblée que le Cabinet AODAT (adresse 159 Avenue du Docteur Raymond Verges 97450 Saint-Louis), mandataire de Mme VINKETASSALA Marie Eugénie a proposé à la Commune de Saint-Pierre de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section EH n°721 de 260 m<sup>2</sup> située à la Ligne Paradis, dont 134 m<sup>2</sup> environ sont situés en zone rouge au PPRI.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce bien cadastrée section EH n°721 pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique dans le secteur,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'acquisition du bien suivant :**
  - cadastré : section EH n°721 non bâti
  - superficie cadastrale : 260 m<sup>2</sup>
  - situé : 2 Allée Ognard (97410)
  - Propriétaire : Mme VINKETASSALA Marie Eugénie
  
- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**
  - . **Prix** : 24 920 € HT € HT (montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016).
  - . **Frais d'agence** : à la charge de Mme VINKETASSALA Marie Eugénie

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 824 2111 96651001 53 RE22000053

- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**
  
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition au profit de la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220829-19-851-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022